

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 26 janvier, sur convocation adressée le 20 janvier 2026, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis en session ordinaire, à 18h30, à la salle des fêtes de Bailleau-le-Pin sous la présidence de Philippe SCHMIT.

Présents : John BILLARD, Emilie BOUNOUANE, Hervé BUISSON, Eric BRULE, Marie-Anne CHENESSEAU, Christine DAMAS, Frédéric DELESTRE, Michelle ELLEAUME, Claude FERET, Marie-Claude FRANCOIS, Jean-Claude FRIESSE, Pierre GIGOU, François GOBLET, Jean-Luc GOIRAND, Frédéric HALLOUIN, Jean-Claude HAY, Ingrid HEURTAULT, Laurence HUARD, Gérard HUET, Jean-Paul HUET (suppléant de Joël FAUQUET), Jacky HULINE, Bertrand DE LACHEISSERIE, Patrick LAGE, Martial LOCHON, Cyril LUCAS, Patrick MARTIN, Jocelyne MENAGER, Josette MOUTON, Michel QUENTIN, Laure DE LA RAUDIERE, Pascal RIOLET, Pierrette SALMON, Philippe SCHMIT, Bruno TARANNE

Pouvoirs : de Mélanie MOURANT PERINO à Jean-Claude FRIESSE, Philippe FORGE à Patrick LAGE, Marie-Paule DOS REIS à Philippe SCHMIT, Richard PEPIN à Hervé BUISSON, Véronique THIBOUST à Marie-Anne CHENESSEAU, Jérôme MEUNIER à Pierrette SALMON, Olivier DANIEL à Michelle ELLEAUME, Agnès PENFORNIS à Eric BRULE, Sylvie GAREL à Christine DAMAS, Philippe MORELLE à Frédéric DELESTRE

Excusé : Vincent CARNIS

Absents : Pascal AUBRY, Bruno BLANCHARD, Michèle CAT, Rebecca BRUNET, Jean-Luc JULIEN, Jacques MAUPU, Eric MEUNIER, Patrick PETREMENT, Jean-Pierre POIRIER, Bernard PUYENCHET

Nombre de conseillers en exercice : 55

Secrétaire de séance : Martial LOCHON

Nombre de conseillers présents : 34

Nombre de conseillers votants : 44

DELIBERATION N°2026-06

FONDS DE CONCOURS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE LE FAVRIL CONCERNANT DIVERSES OPERATIONS

La commune de Le Favril a sollicité trois fonds de concours pour les opérations suivantes :

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € H.T.	Financiers	Montant en € H.T.	%
Travaux de rénovation énergétique salle polyvalente et cuisine	113 711,02 €	Commune de Le Favril	22 742,20 €	20,00
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de Concours)	8 101,21 €	7,12
		Département d'Eure-et-Loir (Fonds Départemental d'Investissement)	25 500,00 €	22,43
		Etat (Fonds Vert)	23 367,61 €	20,55
		Etat Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux	34 000,00 €	30,00
TOTAL	113 711,02 €	TOTAL	113 711,02 €	100

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260126-DELIB2026-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2026
Publication : 03/02/2026 Page 1/2

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Réalisation réseau eaux pluviales route du Château d'Eau	5 460,02 €	Commune de le Favril	2 730,00 €	50,00
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	2 730,00 €	50,00
TOTAL	5 460,02 €	TOTAL	5 460,00 €	100

Dépenses		Recettes		
Nature	Montant en € HT	Financeurs	Montant en € HT	%
Bornage à Clémas	997,00 €	Commune de Le Favril	668,23 €	67,02
		Communauté de Communes Entre Beauce et Perche (Fonds de concours)	328,77 €	32,98
TOTAL	997,00 €	TOTAL	997,00 €	100

Il est proposé de verser trois fonds de concours à la commune de Le Favril correspondant à 50 % du montant du reste à charge de la commune et pour un montant maximum cumulé de **11 159,98 €** concernant le financement des opérations retracées dans les tableaux ci-dessus.

La commune devra assurer, par quelque moyen que ce soit, la publicité de l'aide financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

En effet, il est rappelé dans le Règlement d'attribution des Fonds de concours à l'article 6 la disposition suivante : « *En contrepartie de la participation financière de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche, les communes devront mentionner de façon explicite la participation de la CCEBP au financement du projet sur tous les supports papier ou numériques que la commune met en œuvre, en apposant le logo de la CCEBP lors de toute action de relations publiques visant à promouvoir l'opération* ».

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder trois fonds de concours pour les opérations présentées dans les tableaux ci-dessus au profit de la commune de Le Favril et pour un montant maximum cumulé de 11 159,98 €
- **AUTORISE** le Président à signer tous les documents et actes en rapport avec cette affaire

Rendu exécutoire compte tenu :
De la réception en Préfecture le
Et de la publication du



Pour extrait, certifié conforme
Le Président, Philippe SCHMIT

Le secrétaire de séance

Martial LOCHON

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-200058360-20260126-DELIB2026-06-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/02/2026
Publication : 03/02/2026